

Licenciement pour cause de cessation d'activité

Par **Piper**, le **03/10/2007** à **17:55**

Bonjour,

Un employeur ferme son commerce pour cessation d'activité pour cause de départ à l'étranger.

Son employé qui est pour ainsi dire le gérant de la boutique vu qu'il est seul à y travailler, je dit pour ainsi dire car j'ignore si sur contrat il est écrit gérant ou non en réalité j'ignore tout de son contrat de travail. Je sais simplement qu'il travaille 5 jours par semaine et une matinée sur 2 le dimanche.

Aujourd'hui il aimerait connaître ses droits au niveau du licenciement et surtout quel genre de licenciement est ce ?

Par **Camille**, le **04/10/2007** à **09:41**

Bonjour,

Pas un super crack en matière de licenciements, mais si le gérant a un statut de salarié, ça ne va pas se passer tout seul, sauf "licenciement discret, donc à l'amiable". Parce que "cessation d'activité pour cause de départ à l'étranger" n'est pas un motif suffisant de licenciement.

Il ne pourrait s'agir que d'un licenciement du genre "pour cause économique", mais encore faudra-t-il que les conditions, très encadrées, soient bien respectées, "départ à l'étranger" n'en étant certainement pas une.